

Territoire pilote de sobriété foncière

L'Agglo est l'un des **7 territoires** retenus à l'échelle nationale dans le cadre de la démarche "**Territoires pilotes de Sobriété Foncière**".



Les enjeux climatiques et environnementaux conduisent aujourd'hui à repenser le développement urbain. Consciente de l'importance de ces enjeux, Epernay Agglo Champagne a souhaité répondre à cet appel à projet afin de bénéficier d'un soutien technique et financier de l'Etat ainsi que d'un retour d'expérience avec les 6 autres territoires. Depuis, la publication de la loi Climat et résilience en août 2021, instituant notamment le Zéro Artificialisation Nette à échéance 2050, a confirmé tout l'intérêt de cette démarche.

Une première phase d'étude consiste à **identifier l'ensemble du foncier**, notamment le foncier « invisible », et d'en **qualifier le potentiel de mobilisation** permettant de répondre aux besoins de construction à vocation d'habitat, d'activités économiques ou d'équipements publics.

Dans un second temps, **5 sites démonstrateurs** vont faire l'objet d'une étude de faisabilité afin d'identifier les leviers techniques, architecturaux, juridiques, financiers... permettant de reconquérir le foncier sans extension urbaine et dans un équilibre économique cohérent avec les finances locales.

Dès la fin de l'étude, il s'agira alors de définir la **stratégie foncière de l'Agglo** et de l'inscrire dans la perspective du zéro artificialisation, en fournissant également aux élus du territoire l'ensemble des éléments afin d'éclairer leurs décisions et la mise en œuvre de cette politique foncière.